



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

F

COMITÉ DES PÊCHES

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON

Neuvième session

Brême (Allemagne), 10 – 14 février 2004

Point 13 de l'ordre du jour

ACCÈS DES CAPTURES DES PÊCHES ARTISANALES AU COMMERCE INTERNATIONAL

Table des matières

	Paragraphes
INTRODUCTION	1 - 7
AMÉLIORATION DES STATISTIQUES ET DE L'INFORMATION	8 - 9
QUESTIONS COMMERCIALES ET ORGANISATIONNELLES	10 - 16
SÉCURITÉ SANITAIRE ET QUALITÉ DES ALIMENTS	17 - 20
PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT	21
TRAÇABILITÉ ET ÉTIQUETAGE	22 - 25
PROBLÉMATIQUE HOMMES-FEMMES	26

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

AMÉLIORATIONS TECHNOLOGIQUES	27
ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	28 - 29
ACTIVITÉS DE LA FAO AYANT TRAIT AUX ASPECTS COMMERCIAUX DES PÊCHES ARTISANALES	30
CONCLUSIONS	31 - 33
MESURES SUGGÉRÉES AU SOUS-COMITÉ	34

INTRODUCTION

1. Le présent document a pour objet d'informer le Sous-Comité de la situation des pêches artisanales par rapport au commerce international. Les facteurs qui empêchent les opérateurs du secteur de participer au commerce international ou de bénéficier de tous les avantages potentiels d'une telle participation y sont examinés et des stratégies possibles pour remédier à cette situation sont proposées au Sous-Comité pour examen.

2. Si la participation des pays en développement au commerce international du poisson est un objectif reconnu à l'échelle mondiale, le rôle des pêches artisanales dans ce commerce est moins bien défini. La quasi-totalité des études sur le secteur artisanal traitent de la pauvreté, de la gestion des pêches, de la sécurité alimentaire locale ou de l'aménagement des côtes, tandis que la distribution et la commercialisation sont des aspects négligés. La rareté des études sur le commerce n'est certainement pas due à un manque d'intérêt des experts pour ces questions, mais plutôt au caractère hétérogène du secteur et à l'absence de données fiables sur sa composition et sa contribution à l'économie. Une telle pénurie de données rend toute analyse difficile et au mieux approximative.

3. L'existence de nombreuses définitions très diverses du secteur, de son importance et de ses caractéristiques témoigne des problèmes méthodologiques inhérents à toute analyse des pêches artisanales. De même, tout classement par dimension est difficile dans la mesure où les échelles varient considérablement d'une région à l'autre, une pêche considérée comme artisanale dans un pays peut être considérée comme de taille moyenne, voire à grande échelle, dans un autre pays. Dans le présent document, par pêche artisanale on entend les pêches caractérisées par l'emploi, aux fins de l'exploitation des ressources halieutiques marines et continentales, de techniques de capture, de transformation et de distribution à forte intensité de main-d'oeuvre. Les activités du secteur, qu'elles soient menées à plein temps ou à temps partiel, toute l'année ou de manière saisonnière, jouent un rôle important dans l'approvisionnement des marchés locaux et nationaux en poisson et produits de la pêche, de même que pour la consommation des ménages. La production orientée sur l'exportation progresse depuis plusieurs décennies grâce à l'intégration et la mondialisation des marchés.

4. On oublie souvent que les pêches artisanales constituent aussi une part importante du secteur halieutique de nombreux pays développés. Toutefois, le présent document porte essentiellement sur les pêches artisanales des pays en développement. L'accent est mis sur les pêches de capture, bien que nombre des problèmes examinés ou identifiés concernent aussi bien l'aquaculture artisanale.

5. À sa vingt-cinquième session, le Comité des pêches a examiné les pêches artisanales au titre du point 10 de son ordre du jour intitulé "Stratégies visant à accroître la contribution durable des pêches artisanales à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté". Le Comité des pêches a noté à cette occasion que le secteur des pêches artisanales contribuait d'une manière cruciale au développement économique et social dans de nombreux pays et a souligné le rôle particulier des femmes dans la transformation et la commercialisation des produits de la pêche artisanale. De nombreux membres du Comité ont fait observer que la mondialisation avait des effets aussi bien positifs que négatifs et qu'il convenait de trouver un équilibre entre l'amélioration des débouchés et de l'accès aux technologies et au savoir-faire et la nécessité d'assurer des approvisionnements alimentaires suffisants et une participation équitable aux activités économiques.

6. Le Comité "s'est en outre félicité de la proposition tendant à ce que l'Organisation élabore, dans le cadre du Code de conduite pour une pêche responsable, des directives techniques sur l'accroissement de la contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté. Les directives devraient souligner qu'il importe d'adopter des stratégies de

développement des pêches qui encouragent la bonne gouvernance et la participation afin que les parties prenantes des pêches artisanales appelées à prendre des décisions se sentent concernées et responsables. Les membres sont convenus que le meilleur moyen d'atteindre cet objectif était d'encourager les organisations locales de pêcheurs et de faciliter leur représentation aux échelons local, régional et national". Une Consultation d'experts sera convoquée par la FAO en 2004 en vue de l'élaboration de ces directives. L'attention du Sous-Comité est appelée sur le fait que le mandat du Comité des pêches n'inclut aucune référence spécifique au commerce international et sur le fait qu'il pourra souhaiter donner son avis sur l'opportunité d'inscrire à l'ordre du jour de cette Consultation le commerce international en tant qu'aspect spécifique des pêches artisanales.

7. Bien que le présent document porte sur le secteur des pêches artisanales et sur les questions commerciales connexes, il importe de souligner que le secteur de la pêche artisanale ne fait pas seulement partie intégrante du secteur halieutique d'un pays, mais qu'en tant qu'activité économique, il joue un rôle capital dans l'économie de nombreux pays en développement. Les problèmes du secteur, notamment ceux qui ont trait à la pauvreté ou aux questions sociales et démographiques, ne sauraient par conséquent être résolus de manière efficace en l'absence de politiques économiques visant à susciter une croissance durable de l'ensemble de l'économie susceptible d'atténuer la pauvreté dans tous les secteurs de la société. Ainsi, la récente Enquête économique et sociale mondiale des Nations Unies¹ conclut-elle que des politiques économiques saines sont nécessaires pour que l'objectif de développement pour le Millénaire consistant à réduire de moitié la pauvreté extrême d'ici à 2015 ait des chances d'être atteint. Si tel était le cas, les opérateurs du secteur des pêches artisanales en seraient les premiers bénéficiaires.

AMELIORATION DES STATISTIQUES ET DE L'INFORMATION

8. D'après les statistiques de la FAO, plus de 50 pour cent des exportations de poisson proviennent des pays en développement. Ce pourcentage n'a cessé d'augmenter au cours des deux dernières décennies, parallèlement à la création de zones économiques exclusives nationales, à la croissance de la production aquacole et aux progrès récents en matière de transformation du poisson destiné à l'exportation dans de nombreux pays en développement.

9. Il n'existe malheureusement pas de statistiques fiables sur la contribution des pêches artisanales à la production totale des pêches de capture. Par conséquent, il n'existe pas non plus de données sur le volume ou la valeur des produits de la pêche provenant de ce secteur et faisant l'objet d'un commerce international. L'analyse ci-après doit donc s'appuyer sur des données non quantitatives complétées par l'expérience des opérateurs du secteur et de leurs représentants, sur des informations réunies par le réseau FISH INFO, ainsi que sur des données non scientifiques provenant de diverses sources.

QUESTIONS COMMERCIALES ET ORGANISATIONNELLES

10. L'absence de données ou la sous-représentation du secteur des pêches artisanales dans les statistiques officielles explique également, dans une certaine mesure, pourquoi dans de nombreux pays les pêches artisanales ne sont pas traitées à la mesure de l'importance de ce secteur pour le développement économique et social national et en particulier de sa contribution à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté. Il s'ensuit que le secteur des pêches artisanales a du mal à faire entendre sa voix lors de la formulation des stratégies nationales de réduction de la pauvreté et qu'il n'en est pas suffisamment tenu compte lors de l'établissement des priorités nationales en matière de politiques économiques, de développement et d'investissement.

11. Les questions commerciales liées aux pêches artisanales sont de deux sortes: les unes ont trait à la situation intérieure et les autres aux marchés d'exportation. Bien que ces questions soient

¹ World Economic and Social Survey 2003, à l'adresse www.un.org/publications

interdépendantes et que la distinction géographique perde rapidement de son importance traditionnelle, il nous a semblé utile pour cette analyse de traiter les deux dimensions séparément.

12. Parmi les problèmes de nature intérieure liés à la capacité du secteur de profiter du commerce international, les plus évidents sont liés à la structure du secteur lui-même. Par sa nature, le secteur des pêches artisanales inclut un grand nombre de petits opérateurs. Ceux-ci peuvent être des pêcheurs individuels ou de petits groupes de pêcheurs gérant conjointement leurs bateaux de pêche ou collaborant aux stades suivants des opérations, à savoir le commerce, la transformation ou la distribution. Ces opérateurs ont généralement des moyens limités, bien qu'il puisse exister des différences considérables en matière de revenu ou d'accès au capital dans une même catégorie de personnes ou entre différents groupes, selon les zones.

13. Malgré de fréquentes tentatives, au niveau local, pour créer des organisations, affiliations ou coopératives, la grande majorité des artisans-pêcheurs travaillent encore seuls, sans aucune sorte d'affiliation ou d'appartenance à une organisation. Cette fragmentation du côté de l'offre n'affaiblit pas seulement la position commerciale et économique des participants, mais nuit également à la performance économique du secteur tout entier. La position de faiblesse des opérateurs dans les négociations commerciales, associée à l'absence fréquente de structures organisationnelles susceptibles de représenter les opérateurs individuels, accentue la dépendance de ces derniers vis-à-vis des services d'autres opérateurs, tels que les collecteurs, acheteurs et négociants, notamment sur le plan financier, ou des transformateurs, de sorte qu'une part importante des bénéfices engendrés par les pêches artisanales est absorbée par les différents maillons de la chaîne de commercialisation.

14. Cette situation est aggravée par des difficultés d'accès à l'information sur les prix et les marchés, l'absence de financement pour le commerce et de capitaux à investir dans les nouvelles technologies ou de nouveaux engins de pêche et par des infrastructures défectueuses, notamment sur les lieux de débarquement. Le manque de transparence du processus de formation des prix et le caractère asymétrique des flux d'information sont exacerbés par l'absence de criées dans de nombreux pays, notamment au stade de la première main.

15. Là où existent des coopératives ou des affiliations de pêcheurs ou d'agriculteurs, en Asie notamment, les résultats sont parfois mitigés. Il semble que cela soit dû essentiellement à une relative ignorance des besoins du marché au niveau local et à des faiblesses générales difficiles à surmonter, comme l'absence de droits d'utilisation ou d'accès bien définis, le manque de capitaux à investir dans des technologies ou du matériel modernes, un financement des opérations commerciales insuffisant ou des défauts d'infrastructure fondamentaux.

16. Sur le plan politique, à cause de sa fragmentation et de l'absence fréquente de structures organisationnelles susceptibles de représenter les vues et les intérêts des opérateurs individuels au niveau national, le secteur a du mal à attirer des fonds pour améliorer ses infrastructures et à participer à la prise de décisions dans les domaines pertinents. Comme le signale le Comité des pêches, la mondialisation offre des possibilités à ceux qui sont capables et désireux de tirer parti des nouveaux débouchés commerciaux et des nouvelles possibilités d'accès aux technologies et aux connaissances. L'expérience de nombreux pays en développement montre que trop souvent ceux qui profitent le plus de ces progrès ne sont pas les petits opérateurs, mais les stades suivants de la chaîne de commercialisation. On peut supposer qu'aussi longtemps que les artisans-pêcheurs resteront isolés et sans organe représentatif, ils n'auront d'autre choix que de subir les prix plutôt que de les fixer. Il est clair, par conséquent, qu'encourager la constitution d'organisations de pêcheurs au niveau communautaire et leur représentation à tous les niveaux aidera directement le secteur sur les plans commercial et économique.

SECURITE SANITAIRE ET QUALITE DES ALIMENTS

17. L'absence fréquente de visibilité du secteur dans les plans nationaux a également des incidences sur la sécurité sanitaire, notamment lorsque l'absence des infrastructures nécessaires a un impact négatif sur les opérations postérieures à la capture. À des captures hautement périssables doivent correspondre des infrastructures permettant un dépôt rapide dans un environnement réfrigéré ou des installations de collecte ou de transformation du poisson. À ce niveau, toute faiblesse entraîne des pertes de qualité et fait baisser les prix au détriment des artisans-pêcheurs, non seulement pour les produits destinés aux marchés internationaux, mais aussi pour ceux destinés aux filières commerciales internes. De même, la dégradation de la qualité peut avoir des conséquences graves sur la sécurité sanitaire des produits et le bien-être des consommateurs nationaux, que ce soit dans les zones rurales et côtières ou dans les zones urbaines où les consommateurs dépendent des approvisionnements intérieurs nationaux.

18. Toute faiblesse au niveau intérieur se traduit rapidement par des faiblesses au niveau international, seconde dimension des problèmes liés à la commercialisation des produits des pêches artisanales. Les principaux marchés d'importation mondiaux ne cessent d'accroître leurs exigences en matière de sécurité sanitaire et de qualité des poissons et des produits dérivés importés, notamment depuis la fin des années 90 avec l'introduction des programmes HACCP, mais aussi, plus récemment, avec l'adoption de nouvelles législations sur l'étiquetage du poisson et des produits de la pêche. Les règlements sont particulièrement sévères pour les produits transformés, puisque les installations de transformation doivent être conformes à des normes internationales. Pratiquement tous les produits de la pêche sont de plus en plus surveillés et les nouvelles obligations imposées aux autorités nationales compétentes en matière d'inspection et de sécurité sanitaire des aliments servent à déterminer si un produit provenant d'un pays donné peut être distribué sur un marché spécifique ou non.

19. Il est toutefois important de souligner que la plupart des pays en développement ont les moyens de participer avec succès au commerce international et de se conformer aux exigences des pays importateurs en matière de qualité et de sécurité sanitaire. Il ne s'agit pas cependant d'une tâche facile, qui puisse être entreprise sans des efforts importants et constants de la part des responsables du secteur ou des responsables politiques ou sans investissement conséquent. L'expérience montre, toutefois, que cela est possible. Même si l'application des systèmes de sécurité sanitaire des aliments fondés sur des procédures du type HACCP est onéreuse, elle permet d'avoir accès aux principaux marchés d'importation et est en fait plus raisonnable et plus rentable que les systèmes traditionnels fondés sur l'inspection.

20. En témoignent non seulement la part des exportations provenant de pays en développement, soit plus de la moitié du total mondial, mais aussi le nombre de pays autorisés à exporter sur les principaux marchés comme l'UE où, sur 77 pays autorisés, 85 pour cent environ sont des pays en développement ou en transition.

PETITS ETATS INSULAIRES EN DEVELOPPEMENT

21. Les pays, notamment les petits États insulaires en développement, qui ont du mal à atteindre les niveaux de production nécessaires pour être compétitifs dans l'environnement mondial et qui se heurtent à des contraintes logistiques constituent un cas à part. Qui plus est, l'absence fréquente d'autorité compétente désignée ou de législation, de services d'inspection et de laboratoires adéquats fait que ces pays méritent une attention particulière, afin de trouver des solutions régionales ou d'autres moyens de faciliter l'intégration de leur économie dans le commerce international du poisson.

TRAÇABILITE ET ETIQUETAGE

22. D'autres exigences imposées récemment par les principaux marchés importateurs ont trait à la traçabilité et à l'étiquetage. Ces conditions ont aussi des incidences sur les produits émanant des pêches artisanales et imposent aux producteurs de se tenir au courant des nouveaux règlements et d'être en mesure de s'y conformer. Les autorités nationales des pays en développement sont elles aussi confrontées à de lourds défis, tandis que les responsables de la sécurité sanitaire et de la qualité du poisson ont du mal à assumer les charges croissantes qui leur sont imposées. La modernisation des laboratoires et des services d'inspection exige en outre d'importants investissements, que tous les pays n'ont pas les moyens de réaliser, au moins à court terme et dans les délais les plus brefs.

23. Outre les obligations en matière d'étiquetage et de traçabilité, des concepts volontaires comme la certification et l'étiquetage écologiques constituent un lourd fardeau, non seulement pour les opérateurs qui choisissent d'y adhérer, mais aussi pour les institutions nationales. Alors même que le secteur artisanal présente de nombreux aspects qui en font un sujet idéal pour les programmes d'écoétiquetage, la longueur des chaînes d'approvisionnement, le coût de la certification, les difficultés rencontrées pour assurer la chaîne de surveillance et les exigences imposées en matière de systèmes de gestion et de mécanismes institutionnels pour assurer une exploitation durable des ressources font que certaines conditions préalables indispensables font encore défaut pour que les artisans-pêcheurs puissent tirer profit de ces programmes d'écoétiquetage.

24. À propos de cette question, le rapport de la récente Consultation d'experts sur l'élaboration de directives internationales pour l'écoétiquetage du poisson et des produits de la pêche provenant de pêches de capture marines reconnaît que "conformément à l'Article 5 du Code de conduite pour une pêche responsable, étant donné que tous les pays doivent avoir les mêmes possibilités et compte tenu des conditions particulières applicables aux pays en développement et de leur importante contribution au commerce international du poisson, il est incontestable que pour tirer profit de l'application de programmes d'écoétiquetage, les pays en développement auront besoin d'une aide technique et financière pour élaborer et appliquer des systèmes de gestion, ainsi que de suivi, contrôle et surveillance, qui leur permettent de participer à ces initiatives. Une telle assistance doit inclure un soutien direct et tenir compte des incidences financières de l'homologation et de la certification".

25. On lit en outre dans ce rapport que "l'application de programmes d'écoétiquetage devrait être considérée comme une occasion et un outil potentiel pour les pays en développement d'ajouter de la valeur à leurs captures et aux produits de la pêche et de faciliter leur accès aux marchés internationaux, y compris pour les produits transformés".

PROBLÉMATIQUE HOMMES-FEMMES

26. Le rôle important que jouent les femmes dans le commerce à petite échelle, la vente au détail et la transformation a suscité dans plusieurs pays la création d'associations ou de coopératives féminines. Outre qu'elles ont permis d'améliorer la situation économique de leurs membres, éventuellement par le biais de systèmes de microcrédit, ces organisations ont aussi établi des liens avec d'autres programmes de services sociaux à l'échelon communautaire.

AMELIORATIONS TECHNOLOGIQUES

27. Les nouvelles technologies dont dispose le secteur ne se limitent pas à celles qui ont permis d'améliorer les captures – moteur hors-bord, engins de pêche et techniques de pêche améliorées. Les progrès réalisés en matière de communication et de logistique en particulier ont facilité le commerce, non seulement avec des acheteurs internationaux, mais aussi sur les plans local et régional. Enfin, de meilleures conditions d'entreposage et de transformation permettent désormais d'assurer un certain niveau de qualité et de sécurité sanitaire des produits.

ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

28. La multiplication dans les principaux marchés d'exportation des groupes de consommateurs et des organisations de la société civile qui s'intéressent au bien-être des petits producteurs des pays en développement représente pour les artisans-pêcheurs une occasion à saisir. Des initiatives éthiques ou sociales et des étiquettes du type "commerce loyal" ont fait leur apparition sur plusieurs marchés et, même si l'on constate que leur succès est étroitement lié à la structure organisationnelle de l'opération et aux conditions logistiques, ces initiatives jouent un rôle important sur le marché mondial.

29. L'intérêt pour les pêches artisanales manifesté par des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales encourage le débat sur les problèmes et les préoccupations du secteur. Le rôle des organisations non gouvernementales qui aident les petits opérateurs à s'organiser à des fins politiques et commerciales au niveau local ou à se connecter avec des groupes de consommateurs des marchés d'exportation est précieux et ne doit pas être sous-estimé. Certaines organisations non gouvernementales contribuent aussi à l'exécution de projets au niveau communautaire qui s'avèrent souples et efficaces et ont un impact positif sur les communautés impliquées.

ACTIVITES DE LA FAO AYANT TRAIT AUX ASPECTS COMMERCIAUX DES PECHES ARTISANALES

30. Depuis des décennies, la FAO exécute un certain nombre d'activités visant à promouvoir le rôle des pays en développement dans le commerce international du poisson et à renforcer leur capacité en matière de commerce, de sécurité sanitaire et de qualité des produits de la pêche. Une part importante des ressources allouées au titre du programme ordinaire au Service de la commercialisation et de l'utilisation du poisson (FIU) est consacrée au renforcement des capacités en matière de commerce international. De même, le Service est responsable du module sur les pêches du Programme-cadre II de renforcement des capacités commerciales des pays en développement. Un effort particulier est fait pour intégrer le secteur des pêches artisanales dans toutes les activités concernant le commerce international. De même, les aspects commerciaux seront pris en compte dans les activités prévues par le Département au titre des directives techniques visant à accroître la contribution des pêches artisanales à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté.

CONCLUSIONS

31. Le débat sur le rôle des pêches artisanales dans un contexte de mondialisation croissante est trop souvent axé sur les conséquences négatives de cette évolution pour le secteur, plutôt que sur les possibilités offertes par la mondialisation. Comme indiqué précédemment, cette attitude s'explique notamment par la fragmentation extrême du secteur, le manque de clarté ou de reconnaissance des droits d'accès ou d'utilisation et l'absence fréquente de poids politique, financier ou organisationnel. Il est clair qu'il n'existe pas de remède miracle aux maux du secteur; il suffirait, toutefois, de renforcer les arrangements institutionnels au niveau local, d'accorder aux communautés des droits d'accès et d'utilisation des ressources et d'assurer la participation du secteur à la prise de décisions concernant les intérêts et les activités des nombreux opérateurs au niveau national pour qu'une inversion de la tendance puisse avoir lieu. Cela exigerait une volonté politique de la part des décideurs internes ou externes au secteur. De nombreux exemples récents, notamment en Asie, montrent qu'un tel changement est possible et que lorsque celui-ci s'est produit, il a été bénéfique tant au secteur qu'aux économies côtières et nationales.

32. Le secteur des pêches artisanales a une longue histoire au cours de laquelle il n'a cessé d'évoluer. Malgré les nombreux changements rapides et importants survenus ces dernières décennies, notamment sur les plans technologique et commercial, le secteur artisanal devrait rester pour longtemps encore l'épine dorsale du secteur halieutique de la plupart des pays en développement. D'où la nécessité de mettre en oeuvre les changements institutionnels qui

garantiront sa durabilité et de sauvegarder sa contribution à la sécurité alimentaire locale, au développement économique, à la création d'emplois et de revenus et à l'approvisionnement des consommateurs nationaux et internationaux en poisson et produits de la pêche sûrs, nutritifs et sains.

33. Le présent document met en lumière quelques-uns des problèmes rencontrés et suggère des solutions. Il importe toutefois de souligner que les problèmes du secteur ne peuvent être traités séparément de leur contexte, mais doivent au contraire être replacés dans un cadre politique intégré. Ainsi, les problèmes du secteur ne sauraient être résolus en l'absence de politiques économiques assurant une croissance durable de l'économie en général et visant à réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire dans tous les secteurs de la société.

MESURES SUGGEREES AU SOUS-COMITE

34. Le Sous-Comité est invité à formuler des observations sur le présent document et à fournir des éléments supplémentaires tirés de son expérience. Il devra donner des orientations concernant les activités futures de la FAO ayant trait aux aspects commerciaux des pêches artisanales; la place du commerce dans les activités du Département en matière de pêches artisanales, notamment à l'occasion de la Consultation d'experts prévue; et le rôle de la FAO dans le renforcement des capacités commerciales du secteur des pêches artisanales des pays en développement ou en transition. Le Sous-Comité pourra également souhaiter donner son avis sur la collaboration entre la FAO et d'autres institutions et réseaux régionaux en ce qui concerne les aspects commerciaux des pêches artisanales.